

Débat contrôle fiscal : Premiers comptes rendus

Le débat national sur le contrôle fiscal bat son plein. Les réunions qui se tiennent dans les régions, dans les départements, drainent des assemblées nombreuses et très participatives. Partout le constat est dressé, souvent sévère.

Des propositions sont avancées sur l'approche du contrôle fiscal, sur le pilotage, sur les moyens nécessaires mais nous mettons simplement en ligne, les premiers éléments qui ressortent réunion après réunion. Il n'est pas question d'y voir l'exhaustivité des échanges, simplement un ressenti, un climat, quelques idées force.

Le véritable compte rendu, prenant en compte l'intégralité des constats et propositions sera fait à l'issue de ce tour de France du contrôle fiscal.

Paris Nord : HMI du vendredi 5 décembre

Longue et riche discussion au long de cette HMI de deux heures et demi. Parmi les premières interrogations : que devient-on dans la DRU de « Paris » ? Va-t-on vers une mini Dircofi ? Quelles sont incidences matérielles ? Comment et par qui sera-t-on piloté ? Quelles seront règles de gestion ? Pour l'heure, c'est le flou absolu !

La question de l'avenir du contrôle, parallèlement à celui du rescrit, a été abordée : sur une décision de rescrit, le discours officiel avance qu'on prend un risque mais quelles sont les conséquences sur l'application de la norme fiscale, sur l'égalité de traitement, et sur l'agent qui serait mis en cause en cas de recours du contribuable ou lors d'un contrôle interne si sa décision est erronée ?

Les difficultés sont grandes pour avoir une vue d'ensemble du dossier : sur le pilonnage et l'archivage, sentiment d'une grande précipitation tandis que sur la dématérialisation : on a des difficultés à reconstituer le dossier (du fait de l'archivage, d'où recherches à la cave ou sur informatique).

Sur les statistiques, la discussion a porté tant sur la « médiane » et la pression implicite autoentretenu par les agents et leur hiérarchie que, globalement, sur leur logique propre car le constat sur les contraintes statistiques de chacun à tous les niveaux est unanimement partagé, c'est toute la chaîne qui est sous pression.

Concernant la mission proprement dite, la multiplication des recours pour le contribuable allonge les délais et à chaque étage, on gratte un peu pour diminuer l'impôt dû. Les intervenants butent sur les SARL montées dans le seul but de bénéficier de la protection que son statut de société commerciale autorise d'où une question qui concerne également le recouvrement : quel est le bilan des mises en cause de dirigeants ?

L'informatique a été abordée. Avec la multiplication des applications, on jongle, on bidouille. Et si l'informatique peut contribuer à améliorer la qualité de travail, il est frustrant d'avoir affaire à autant d'applications. Sur la traçabilité, les demandes tardives sur les consultations effectuées sont mal ressenties (il n'y a aucun onglet sur adonis pour préciser la raison d'une consultation). Plusieurs remontées sur BNDP (le module de recherche est mal fichu), Adonis (on le veut « national » !) et Médoc (souhait d'y avoir accès).

Les comptas informatisées ont fait l'objet d'une discussion : problème de la procédure d'emportement des fichiers (il faut arrêter de demander des restitutions de fichiers), Alto plutôt bien perçu, surtout Alto II mais système complexe, ce qui est un frein à l'activité car cela peut aider, à condition d'effectuer un gros effort d'investissement et de temps pour se former, procédure mise en place en 2006 et en 2008 (procédure allégée OK mais procédure normale complexe), certains contribuables bloquent et se contentent de donner des impressions et pas les fichiers, le caractère obligatoire de la procédure allégée pourrait apporter un « plus ».

DSF Morbihan : demi-journée du 2 décembre

La réunion « Contrôle Fiscal » du Morbihan s'est tenue le 2 décembre 2008, à Vannes, de 14h00 à 17h30. Les débats, riches en interventions de l'ensemble des participants, ont permis d'aborder 4 thèmes de discussions : l'informatique, la traçabilité, les indicateurs et les délais, l'organisation du travail et la formation et la mission proprement dite.

L'informatique : un outil peu adapté

Plusieurs points ont été débattus. L'archivage informatique est d'une durée insuffisante (ne permet pas contrôle cohérent et de qualité : ex : déficits fonciers). Le passage « du papier » à l'informatique entraîne une perte de contenu (éléments de la liasse fiscale, DAS2) : d'où une perte de qualité pour le CSP. La dispersion des applications informatiques est contraire à la nécessité d'une vision globale du dossier. La suppression de la doc « papier » dans les services, ainsi que l'absence de mise à jour, ont entraîné la consultation d'une documentation privée, dont l'accès n'est pas égal suivant les services. L'accessibilité est limitée, la qualité et l'ergonomie sont médiocres. Les motifs budgétaires invoqués sont inacceptables (économies).

Traçabilité, indicateurs et délais

Le climat de suspicion constante a été dénoncé, le manque de confiance de l'administration envers les agents apparaissant évident. Dans ce contexte, il y a une utilisation viciée de la traçabilité : en fait, elle sert à juger, évaluer, quantifier le travail de chacun. Le jugement sur les agents est fait en fonction des indicateurs, par des managers, et non plus par des techniciens, le tout sur fond de notation et d'une rémunération (au mérite pour la hiérarchie supérieure). Sur les délais, l'obsession de l'administration est contraire à la bonne exécution de la mission et influe sur la qualité de celle-ci.

Organisation du travail - formation

Le management s'est substitué au soutien technique et les agents sont laissés sans soutien. La normalisation permet le suivi de l'activité des agents / les outils de normalisation sont jugés utiles et sont acceptés sauf quand ils se juxtaposent à la suspicion et au manque de confiance. Sur le plan de la rentabilité ; se justifier sans cesse est très mal vécu. Des évolutions sont à craindre, ainsi l'article 22 du rapport Fouquet va modifier profondément l'exercice de la mission et va engendrer des charges supplémentaires. La volonté de l'administration d'individualiser et d'isoler chaque agent – de cloisonner en pôles – est évidente. L'administration veut ainsi la soumission des agents. Face à cette évolution, recréer des liaisons humaines entre les services est fondamental.

Mission

L'article de Woerth (les Echos) dans la presse est jugé scandaleux. Plus largement, le contrôle fiscal ne doit pas être un simple audit. Si le contrôle devient dans les faits un rescrit, le contrôle (notamment externe) n'existe plus. L'abandon de certaines missions est constaté (ex : contrôle, plus values immobilières....). Le sentiment est que la mission est saccagée (ordres et contre ordres) et que « l'économique » pèse (ex : ordres de traiter les remboursements de crédits TVA plus rapidement, sans réel contrôle). Le fait du prince (politique) prévaut, et influe sur la qualité de la mission avec une prédominance de l'affichage au détriment de la lutte contre la fraude. La saisine répétée du conciliateur est vécue comme une remise en cause du travail et des compétences. Il y a une perte de temps évidente à synthétiser les travaux au nom de la normalisation. Sur les frais de déplacement il est demandé un alignement des IK sur les frais réels (les véhicules de location, du fait des contraintes que cela suppose, est une solution inadaptée).

Paris centre : HMI du 5 décembre

Plus de deux heures à débattre du contrôle, de son évolution, le tout sur fond de conditions de travail, telle est la tonalité de cette HMI parisienne durant laquelle les différents aspects du contrôle ont été abordés.

Les participants ont rappelé qu'il y a une utilité économique et sociale au contrôle fiscal dans la dimension préventive ou pour compliquer la vie aux fraudeurs mais que la gestion et le contrôle de l'impôt sont sous pression, ce qui met en péril l'égalité de traitement des contribuables.

Beaucoup d'interrogations ont été soulevées : quel avenir pour le B vérif' ? Quel contrôle patrimonial ? Et des FI (« on n'a pas d'info, on ne sent pas ce qui se passe sur notre mission, notre localisation... On ne sait pas où on va ») ? Quel avenir des ICE (perçues comme une variable tant sur le plan des effectifs que sur celui des objectifs du contrôle) ?

Sur la programmation, le rôle prééminent (de filtre) du receveur en comité local de programmation a été soulevé mais plus largement, la discussion a porté sur la prégnance du taux de recouvrement. Ainsi, une expérimentation en ICE consiste à rédiger une fiche diagnostic « analyse/risque » du recouvrement au stade de la programmation, et si l'analyse est bonne, on fait la programmation ensuite !

Sur le contrôle interne, le sentiment unanimement partagé est que l'on individualise les responsabilités et que, pour l'administration la faute incombe aux agents (« on doit se justifier de tout et tout le temps »), pas au système ! La pression sur les délais comme en matière de remboursement des crédits de TVA est très forte (exemple : on a demandé à un agent de donner son aval à une demande de remboursement alors qu'il n'a pas encore pu engagé sa VP !). Les indicateurs ont bien entendu été discutés, avec un vrai regret : on cible un indicateur à un instant « t » sans regarder la globalité du travail.

Sur l'informatique, le constat est qu'entre gestion et contrôle, il y a de multiples applications informatiques et on constate une rupture de la chaîne, que la reconstitution de dossiers est « chronophage » ou encore que, concernant Alto, les agents rencontrent des difficultés lorsqu'ils rencontrent des logiciels pas compatibles.

DSF Ille et Vilaine - Le 2 décembre RENNES organisait son débat sur le contrôle fiscal.

La première impression, avant d'évoquer ici de façon très synthétique la teneur du débat, c'est que grâce à cette initiative du SNUI, les acteurs du contrôle fiscal ont pu découvrir la réalité du travail des différents services, et les contraintes de chacun.

Approche de la mission, moyens, pilotage, organisation des services, frais de déplacement, ont constitué les principaux thèmes d'un ordre du jour très copieux.

Unanimité des participants : agents BDV, Brigade Dircofi, BCR, ICE, DFE, FI, CSP, pour condamner un climat malsain de compétition entre les services. En effet, la pression des statistiques, les objectifs fixés à chaque entité vont à l'encontre d'une bonne circulation de l'information et nuisent à la qualité du contrôle fiscal. Le morcellement des tâches et la multiplication des intervenants sur un même dossier sont de plus contraires au grand principe de « l'interlocuteur fiscal unique ».

Dans la programmation comme dans la vérification, aucune initiative n'est laissée aux agents. Un principe érigé en mode de fonctionnement : aller vite pour un rendement immédiat quitte à laisser de côté certains points, quitte à ne pas retenir des programmations qui induiraient une vérification longue et des résultats incertains. Les services souffrent d'une absence d'encadrement technicien et les agents se sentent bien seuls face aux contribuables qui pour leur part mesurent bien la perte d'autorité de l'administration fiscale, au travers des 754 sans effets contraignants, de la rédaction de 2110 même en cas de manquements graves aux obligations déclaratives, de la relance amiable par exemple. Il est noté le décalage total entre les annonces ministérielles et la réalité du travail sur le terrain, notamment dans le domaine de la lutte contre la grande fraude qui s'internationalise.

La programmation et la recherche souffrent d'une approche dogmatique de leur mission : moulinage informatique, restriction des sorties sur le terrain, ce qui conduit à un appauvrissement du renseignement externe.

La formation professionnelle insuffisante et quelquefois sans rapport avec les vrais besoins des agents, les frais de déplacement très insuffisants, les décharges de service qui relèvent plus de la mendicité que du droit, les applications informatiques multiples et parfois redondantes ont fait également l'objet d'échanges importants entre les participants.

DSF Haute Saône - Débat contrôle fiscal à VESOUL le 27 novembre 2008.

Agents de BCR, d'ICE, de BDV, du pôle contrôle expertise, de cellule CSP, de secteurs d'assiette, du service contentieux bref un panel très large des acteurs du contrôle fiscal étaient présent tout au long de cette journée.

Le premier point évoqué faisait état de l'injustice du contrôle fiscal ou plus exactement de son iniquité. Les salariés, pour des raisons de facilité sont l'objet de plus de contrôle que certaines entreprises dont l'approche fiscale est plus difficile et plus longue.

Les niches fiscales, les investissements outre mer conduisent certains particuliers, par ailleurs titulaires de gros revenus à ne pas payer d'impôt. De même le bouclier fiscal, voire même – les interventions politiques sur certains dossiers – ont fait l'objet d'une partie du débat sur l'approche de la mission. Dans la même veine, la nette impression que l'agent des impôts est amené à prendre position sur des sujets engageant l'administration ont conduit à la désagréable impression que l'agent se substituait par moment au législateur. Comme partout, le contrôle interne apparaît comme un frein à l'initiative et nuit au contrôle fiscal de qualité. Comme dans tous les départements, dans toutes les régions l'effet statistique est jugé sévèrement. Plus vite donc moins complet, plus sûr donc laissant des champs d'investigations en friche (micro entreprises, RSI, SCI,...) le contrôle fiscal est détourné de son véritable objectif. Le manque de considération pour les agents, la suspicion permanente à leur encontre de la part d'une hiérarchie de moins en moins technicienne et de plus en plus frileuse marquent les esprits.

L'informatique, lourde, redondante et incomplète a été largement évoquée de même que l'absence de contenu des dossiers. Encore un frein au contrôle fiscal. De plus les services réclament un accès plus large à certaines données. Le chevauchement des compétences sur les mêmes dossiers conduit à des aberrations et réduisent considérablement la circulation de l'information. Les indicateurs propres à chaque service entraînent une confusion voire une vraie contradiction au final. Ces mêmes indicateurs ne reflètent pas la réalité du terrain

La formation professionnelle manque d'ambition et de moyens. Les décharges de service pour les moniteurs, les coûts engendrés pour les élèves sont au centre des soucis des participants.

Les frais de déplacement sont au cœur du mécontentement et le décalage par rapport aux conditions faites aux contribuables est jugé insupportable.

Enfin le recours à des experts privés dans l'étude de certains dossiers est jugé comme une volonté d'ouvrir la porte à la privatisation de certaines missions et comme un vecteur de perte de technicité pour les agents de la DGFIP.

DSF Rhône : journée de synthèse du 13 Novembre faisant suite aux journées du 20 et du 21 Octobre

Dans le Rhône, les pôles ICE, les BDV, les brigades FI, les CDI avec les SAID et les cellules CSP ont été réunis par demi-journée pour exprimer leur ressenti sur la question (la BCR n'a pu y participer pour des questions d'emploi du temps). Une réunion de synthèse était organisée le 13 Novembre.

Sur les outils informatiques

Avec la dématérialisation des dossiers, l'utilisation des applications informatiques est devenue un passage obligé. Mais les données sont souvent incomplètes, inexactes voire inexistantes (SCI, Honoraires Commissions, BA, les assurances vie absentes des relevés FICOBA). Les systèmes sont lourds, d'une ergonomie peu adaptée et la formation pose problème. Beaucoup d'agents se forment sur le tas ! Pour le contrôle, rematérialiser les dossiers occasionne une perte de temps et d'informations (les renseignements permanents), sans parler du papier ainsi généré. L'informatique, par la traçabilité, est plus soucieuse du flicage de l'agent que de leur travail.

Sur les statistiques

Les agents ont montré leur ras-le-bol face à la pression statistique permanente. La stat' devrait être un outil de gestion mais est avant tout un outil de pression. Les agents le vivent de plus en plus mal. Cette obsession donne le sentiment de travailler dans un climat de suspicion et de défiance permanente. Le chef de service, au lieu d'être un technicien, intervient pour relever les compteurs (des agents ont indiqué avoir jusqu'à trois réunions par semaines pour savoir où ils en sont par rapport aux indicateurs). Stress et mal-être se sont installés chez beaucoup d'entre eux ce qui est inacceptable et, en définitive, contre-productif.

Sur le contrôle en lui-même

Les agents, asservis aux objectifs travaillent toujours dans l'urgence, doivent tout faire et n'arrivent plus à travailler dans de bonnes conditions. Les cellules CSP sont devenues les variables d'ajustement des services : d'un côté, elles participent à l'accueil et à tout autre travail urgent, de l'autre, c'est là où l'administration commence par supprimer les postes. Les agents ont le sentiment que l'organisation du contrôle procède d'une fiscalité « de classe » les salariés sont survérifiés alors que les hauts revenus, les dossiers complexes, certaines sociétés le sont moins, faute de temps.... et d'agents (où trouver le temps pour contrôler des dossiers complexes ?). En supprimant des emplois dans les CDI, les agents chargés de contrôle sont sollicités pour "boucher les trous" et l'Etat ne se donne plus les moyens de remplir sa mission. La fin de la séparation ordonnateur/comptable avec la création des SIE entraîne également des dérives "fâcheuses" dans les comportements (demande de minimiser les TO, de ne pas signaler au ICE les dossiers déjà en RAR qui mériteraient pourtant des contrôles...).

La pression sur la comptabilisation des décharges, l'absence de prise en compte réelle de la RTT (13 vérifs aujourd'hui contre 12 avant la RTT !) ont permis aux vérificateurs d'évoquer leur mécontentement : où sont les dossiers simples et courts promis? Les frais de déplacements ont été évoqués : remboursements d'essence faibles, absence de prise en charge des repas à midi et du temps passé dans les trajets. Tous ces sujets de mécontentement accentuent leur ras-le-bol.

DSF de Charente Maritime : COMPTE RENDU DE LA HMI «contrôle FISCAL » à LA ROCHELLE, le 25 NOVEMBRE 2008

Plus de 40 agents présents à La Rochelle pour débattre du contrôle fiscal lors d'une HMI qui a dépassé les 2 heures. Pas de temps mort. Après une brève présentation du débat organisé par le SNUI, les premières questions tombent : Quid des « bruits rapportés » sur l'avenir de la chaîne de travail du contrôle fiscal, des liens avec la Dircofi, de l'encadrement des brigades, du pilotage général de la mission ?

Le débat porte rapidement sur les difficultés de programmation : logiciels de gestion chronophages, dictature des indicateurs, critères contraignants, flux tendus en continu, autant de carcans imposés freinant l'initiative des agents. Les réunions métiers ne sont plus constructives, car abordées sous le seul angle des indicateurs, on ne mutualise plus. Peu importe le grade, peu importe le service, l'ensemble des acteurs du contrôle fiscal se considère victimes d'une organisation du travail aliénante. Absence d'information sur l'analyse du tissu fiscal, sur son évolution. S'agit-il d'opacité ou de manque d'initiative de la hiérarchie sur le sujet ?

Les agents du pôle FI s'interrogent sur l'évolution de la mission contrôle patrimoine. Le contrôle des DFE ne cesse d'être réorganisé. Dans tous les services de la chaîne contrôle fiscal, les mutualisations nécessaires ne sont pas exploitées.

Les moyens en informatiques restent en deçà des espérances : trop d'applications, croisements de fichiers inexistants, quel est le rôle exact de la CNIL, des lobbies ? Copernic : constat d'un échec, l'ex-DGI a « perdu la main ». Il faut redéfinir des schémas informatiques.

Le contrôle interne est très critiquable dans son application, la traçabilité des applications, protection des usagers, traduit souvent un manque de confiance à l'égard des agents.

Evolution des textes, rédaction de la norme fiscale, sujets sur lesquels les agents expriment leurs craintes. Ils insistent sur l'exagération désormais instaurée par les cabinets comptables et conseils fiscaux qui sous-traitent à l'administration les questions de leurs clients via les procédures de rescrit. Dans un tel contexte, la programmation et l'engagement des contrôles deviennent difficiles. Une injustice est instaurée.

Au travers des annonces médiatiques, les gouvernants donnent l'illusion de vouloir s'attaquer à la vraie fraude, alors qu'en fait nous continuerons « à taxer les petits vieux pour leur poêle à charbon n'ouvrant pas droit à réduction » comme le dit un collègue. L'enjeu est d'importance, d'ailleurs il suscite l'intérêt de trop de lobbies pour en être autrement.

Une réflexion s'engage : repenser le contrôle fiscal. Divers points sont abordés : nombre d'années à contrôler, mise en place d'outils plus souples, modularité des durées des interventions sur place, réactivité des liaisons entre les acteurs du contrôle fiscal, formation professionnelle plus adaptée notamment sur les outils informatiques.

Des services de direction au vérificateur, en passant par la cellule CSP, les services d'assiette et les autres services acteurs, souvent sans le savoir, du contrôle fiscal, il faut revenir à des fondamentaux pour qu'au-delà d'une individualisation dénoncée, la mission du contrôle fiscal retrouve une véritable dynamique de justice fiscale et sociale.

RIF : journée « contrôle fiscal » à Paris (au SNUI) le 24 Octobre 2008

Une journée organisée par les 4 régions du SNUI d'Ile de France s'est tenue le 24 Octobre dernier au bureau national. 80 agents issus de l'ensemble des services de la sphère « contrôle fiscal » étaient présents (DVNI, DNVSF, DNEF, DGE, Dircofi Idf, brigades départementales, ICE, SAID, FI, BCR, SIE...). En voici un compte rendu synthétique.

La journée était organisée ainsi : présentation générale de l'actualité du contrôle fiscal et du processus du débat national en début de matinée, travail en commissions en fin de matinée, compte rendu du travail en commission suivi de débat en début d'après midi et synthèse en fin de journée.

Les thèmes retenus et les axes de discussion étaient les suivants :

- **commission 1** : « approche et évolution de la fraude et du contrôle fiscal » : après avoir constaté un décalage entre le discours affiché (lettre de mission de N. Sarkozy du 11/10/07) et la réalité (peu de mesures, délicates à mettre en œuvre -fragrance-, mais globalement un contrôle fiscal en perte de vitesse faute de réelle volonté politique), les participants à la commission ont débattu : de la dérive « clientéliste » du contrôle (le contrôle s'individualise dans ses rapports avec les contribuables qui disposent de plus en plus de moyens en termes de recours), du recouvrement (autant avoir un regard sur le recouvrement est nécessaire, autant qu'il conditionne le contrôle est dangereux), des indicateurs et des statistiques (« on a le sentiment de se battre pour les indicateurs voire contre notre hiérarchie et non pas contre la fraude »), de l'organisation du contrôle et du risque d'affaiblissement du contrôle.

- **Commission 2** : « détection de la fraude » : les participants ont dénoncé le décalage flagrant entre les annonces et le vécu des agents, les limites de l'approche « analyse risque » et de la prégnance du recouvrement ont été également mises en avant (« on en arrive à travailler sur des noyaux de dossiers »), ce qui aboutit à une baisse de la qualité et de la quantité de dossiers vus dans les services en charge de la recherche et de la programmation. La coupure entre services de gestion, de programmation et de contrôle est vécue comme un obstacle, tout comme la dématérialisation du dossier et la perte d'informations et de temps (pour reconstituer le dossier lors d'un contrôle) qui en découlent. La question de l'avenir de la recherche est posée : comment peut-elle perdurer si on la formate et si on tarit les sources de renseignements. Les besoins en termes de liaisons entre services, et informatiques, d'une meilleure formation et de soutien technique de l'encadrement sont réels.

- **Commission 3** : « pilotage du contrôle fiscal » : le rôle du « chef de service manager » a été longuement débattu pour regretter tant la philosophie managériale (« on n'attend pas de nous d'être loyaux mais soumis ») que son application concrète (contrôle interne, état d'avancement des travaux, poids des indicateurs mal adaptés, mal appliqués -à l'aveugle- et mal compris). La dimension particulière de la RIF a été évoquée : la DLU de Paris risque d'être « une DG dans la DG » et de démultiplier les problèmes (inquiétudes sur la lourdeur de la DLU, sur le pilotage du contrôle et la gestion des ressources humaines).

- **Commission 4** : « Moyens de la lutte contre la fraude fiscale » : après avoir déploré le manque de temps et une gestion éloignée des principes de « service public », les participants de la commission ont mis en exergue les points suivants : complexité croissante de la législation fiscale et des procédures, applications informatiques mal calibrées (filtres, problèmes d'accès à certaines bases et données, fiabilité discutable de TSE et globalement, frustration sur l'utilisation de l'informatique, parfois mal -ou « sous »- utilisée), problèmes liés au resserrement des délais (qui impose trop souvent un travail en urgence), manque de moyens humains (particulièrement criant dans la programmation et le CSP, c'est-à-dire sur un large champ du contrôle)... Les propositions portent sur la formation (initiale et continue, sur les nouveautés fiscales par exemple) à améliorer, le besoin d'une plus grande mutualisation (entre services, entre applications informatiques), une meilleure information interne et externe des enjeux en matière de fiscalité et de lutte contre la fraude et des moyens juridiques à la hauteur des enjeux.

DSF HAUTS DE SEINE NORD : HMI à Neuilly le 6 Novembre

L'HMI de Neuilly s'est tenue avec la participation d'agents : d'ICE, de brigade départementale, de brigade FI et de pôle DFE. La dimension particulière du tissu fiscal de Neuilly s'est naturellement retrouvée dans la discussion. Ainsi, les contribuables, par ailleurs, souvent bien informés de la législation fiscale et des nouvelles possibilités qu'elle leur offre, utilisent de plus en plus le rescrit formel ou informel.

Le tissu fiscal de Neuilly se ressent dans le travail : les dossiers sont souvent complexes, qu'il s'agisse de l'impôt sur le revenu ou de l'impôt de solidarité sur la fortune (ou plus globalement, de la fiscalité du patrimoine). Le contrôle approfondi est synonyme de plus de technicité (des exemples ont montré au cours de la discussion que certains contribuables utilisent des vides juridiques) donc nécessité d'une formation à la hauteur et des structures adaptées. Hors, il y a beaucoup de progrès à faire en la matière ! En effet, les agents se demandent quel est l'avenir de la fiscalité du patrimoine, entre SIP, DFE, FI...

Les recouvrements, d'autant plus nécessaires que le tissu fiscal est complexe, demandent du temps, notamment les recouvrements « humains », souvent efficaces. Mais le temps manque, parce qu'on passe beaucoup de temps, dans le cadre du contrôle interne, à se justifier de ce qu'on fait ou de ce qu'on ne fait pas, parce que les structures évoluent, et avec elles la manière de travailler, parce que la législation évolue souvent, parce qu'on demande plus de polyvalence...

Enfin, l'information manque : c'est le flou qui demeure, tant sur la mise en place de la DLU début 2009 que sur la mise en place prochaine des SIP.

DIRCOFI-NORD et DSF PAS-DE-CALAIS : HMI commune à Béthune du 20 Novembre

Agents des SIE, des ICE, de la BCR, de la BDV et vérificateurs de la DIRCOFI-NORD étaient présents à Béthune le 20 novembre, au rendez-vous « débat fiscal » du SNUI pour échanger sur l'avenir de leurs missions, mais aussi de leur quotidien d'agents en charge du contrôle fiscal et de leurs conditions de travail. « Statistiques en tout genre, indicateurs à toutes les sauces » résumant les échanges de la première partie de la réunion. En effet, cet aspect du quotidien devient de plus en plus insupportable pour bon nombre d'agents qui dénoncent la « perte de sens » de la mission de contrôle dans sa conception initiale : lutter contre la fraude fiscale, lutter contre toutes les fraudes grandes ou petites. Plusieurs participants ont stigmatisé l'orientation actuelle visant à faire disparaître des statistiques, les vérifications « 0 » et la logique de chiffrage « a priori » de résultats financiers minimum lors de l'élaboration des fiches de programmation. Trop de 3909 semblent être dorénavant rejetées du simple fait d'une rentabilité hypothétique ou aléatoire. Cette approche du contrôle fiscal « externe » est d'autant plus choquante aux yeux des agents qu'en revanche, pour des sommes parfois très modestes, les opérations de CSP sont poursuivies et conclues de manière exhaustive pour les « petits contribuables ordinaires » par les SAID. A la frontière de la Belgique, cette disparité de traitement est d'autant plus choquante

que les divers acteurs en charge du contrôle fiscal connaissent la réalité de divers cas de fraude malheureusement difficile à cerner ou à prouver, notamment en raison du secret bancaire et des difficultés à organiser les coopérations internationales.

Le rapport Fouquet et les évolutions envisageables concernant la logique de « rescrit » ont également été l'objet de quelques échanges dans le cadre plus général de l'évolution de la mission et des structures (police fiscale, etc.). « Où est la justice fiscale là-dedans ? Pas dans des statistiques alibis ! » déclaraient plusieurs collègues.

Formation professionnelle et effectifs, outils informatiques et frais de déplacement ont également suscité diverses réactions. Les besoins en matière de formation semblent trop souvent sacrifiés sur l'autel de la productivité, notamment en raison d'effectifs de plus en plus réduits. Par ailleurs, les absences du service (formateurs ou stagiaires) sont insuffisamment prises en compte (voire totalement niées) pour corriger les objectifs initiaux et réellement valoriser l'action des agents.

DSF Seine Saint Denis : HMI à Bobigny

Une demi – journée d'échanges entre agents de BCR, de BDV et d'ICE.

En terme de programmation les agents de la BCR font part d'une absence de pression sur le recouvrement. A contrario les agents BDV témoignent que le problème est abordé très tôt par le biais d'une fiche de solvabilité. Cette démarche a un impact direct sur le déroulé du contrôle (décision d'arrêter, de poursuivre) et influe sur le type de contrôle.

Une phrase prononcée lors du débat résume l'opinion de la salle, qui voit un décalage important entre la fraude rencontrée au cours des missions et les moyens de contrôle : « on est tombé au stade de la recherche sur un coffre contenant une très forte somme d'argent, mais on ne peut que procéder à la rédaction d'une fiche 3909 ». C'est un sentiment partagé avec les autres agents et y compris avec les jeunes agents qui s'interrogent sérieusement sur l'utilité de leur travail.

La dispersion, l'éclatement et en même temps le cloisonnement du travail des structures a fait l'objet d'un échange, pour en arriver à la conclusion que les services doivent être mis en capacité de communiquer entre eux pour parvenir à une harmonisation et une diffusion efficaces des informations techniques, pour évoquer ensemble des points particuliers...

D'autre part l'exigence de la présence d'un encadrement technique ressort quasi – unanimement des échanges sur le sujet du management.

Les agents ont également évoqué leur inquiétude devant l'évolution de leur travail et placent en exergue l'affaiblissement de l'administration face à des contribuables de plus en plus en position de force pour les mieux renseignés d'entre eux. Les délais de recours mis à la disposition des contribuables contribuent à complexifier et à allonger les procédures.

Enfin il ressort de cette réunion qu'il est nécessaire de revenir aux fondamentaux du contrôle et de l'impôt et d'avoir un rôle pédagogique fort pour expliquer à quoi sert l'impôt.

DSF Seine Saint Denis : HMI à Aubervilliers

C'est par l'évocation du tissu fiscal particulier dans le département de la Seine Saint Denis que les agents d'ICE et de BDV ont choisi d'entamer le débat. Ce tissu implique en matière de programmation de se pencher en premier lieu sur l'environnement de l'entreprise (associés, secteurs, entreprises liées...) plutôt que de se préoccuper de la problématique du recouvrement.

Ensuite concernant l'informatique, le sentiment qui se dégage c'est que toutes les possibilités des outils ne sont pas assez exploitées, voire que l'informatique mise à la disposition des agents est mal conçue et mal exploitée par l'administration. (Pas de mémoire longue, dématérialisation des dossiers d'où une longueur de temps insupportable pour les reconstituer et travailler dessus, pas d'accès aux données des départements voisins, problème d'alimentation des applications (associés des sociétés...), mais aussi un vrai problème de mise à jour. Pour les participants se pose le souci de l'évolution du contrôle fiscal avec entre autres l'annonce de l'arrivée d'une fiche de synthèse lors de la dernière intervention. Elle serait opposable à l'administration, alors que très souvent tous les renseignements ne sont pas encore disponibles à ce moment là.

Sur la formation, autre sujet abordé, les agents présents s'interrogent sur le déroulé du stage pratique, sur ce qui est proposé après la première affectation, trouvant que tout est trop concentré sur les premiers mois. Il est indispensable de penser à un étalement dans le temps. Par exemple il est souhaitable d'éviter d'être formé sur RIALTO en septembre alors que pour cette population l'utilisation du produit est plus tardive.

Le stage en entreprise a été plutôt bien vécu par ceux qui participent au débat, nonobstant le ressenti d'un certain nombre d'agents non présents dans la salle lors de cette HMI, et qui semble différent. Cependant tous se posent la question de son positionnement dans le temps et de son utilité réelle.

Pour ce qui est du contrôle interne chacun réclame une véritable transparence tant sur les audits que sur le rôle même de la démarche et dénonce la suspicion permanente qui règne.

DSF Somme : Amiens

Pendant une demi - journée des agents de BCR, de BDV, de Dircofi, de FI ont donné leurs sentiments sur l'évolution de la mission contrôle fiscal.

Concernant la recherche et la programmation, les participants soulignent et regrettent la restriction de leur champ d'intervention lié par exemple au RSI utilisé par les entreprises éphémères.

Le recouvrement apparaît comme un enjeu majeur dès le stade de la programmation.

Par ailleurs les agents présents souhaitent obtenir un bilan de l'utilisation du L16D. En ce qui concerne les objectifs - toujours en hausse - il est noté, notamment par les ICE mais aussi par la BEP, l'absence de prise en compte de la fluctuation des effectifs (mutations, absences, décharges de service...).

Par ailleurs tous les participants s'accordent sur le fait qu'ils sont constamment amenés à se justifier, à tenter de se couvrir.

Beaucoup d'inquiétudes également sur l'avenir des BEP et sur leur concentration, et une vraie interrogation au sujet de la compétence en matière de contrôle corrélé et de fiscalité internationale.

Enfin comme partout les frais de déplacement focalisent l'indignation des agents, tant par leur niveau que par le manque d'informations claires sur les règles régissant leur application.

Les agents présents proposent entre autres, la mise en place d'un prêt à taux 0% pour l'achat d'un véhicule ou encore la mise à disposition de véhicules de service.

Débat fiscal à la DNEF

Le débat national relatif au contrôle fiscal sur le site de Pantin ne pouvait, tout au moins en exergue, faire abstraction des événements récemment survenus à la DNEF.

Le management inapproprié, la confiance perdue, la conception très étroite de la déontologie qui verrouille l'initiative et la recherche, la réorganisation arbitraire des structures et des missions, l'alternance de discours rassurants et de menaces mais aussi un quotidien fait de suspicion généralisée, tout cela a fait que la coupe a débordé et que près d'un agent sur deux était en grève le 7 octobre dernier.

Durant l'audience obtenue auprès de la DG le SNUI n'a eu de cesse d'informer ses interlocuteurs sur cette situation gravissime la mettant en face de ses responsabilités.

Lors du débat sur le contrôle fiscal qui pendant plusieurs heures a réuni des acteurs du contrôle fiscal dans les locaux de Pantin, **l'évolution de la mission, la création de la Délégation Nationale de Lutte contre la Fraude fiscale, la police fiscale, le pilotage, la certification des brigades, le contrôle interne et la responsabilité individuelle ont nourri les échanges**, les constats, mais aussi dégagé quelques pistes pour améliorer le fonctionnement de la mission et permettre une amélioration du sort des agents.

Comme dans beaucoup de départements, de régions visitées, les agents dressent un **constat sévère** sur l'emploi d'une hiérarchie plus orientée vers le management que vers le soutien technique, un contrôle interne porté vers l'encadrement strict des vérificateurs. Les conditions de travail dans les grandes sociétés qui souvent usent et abusent de manœuvres dilatoires se dégradent. Dans le même temps le rapport Fouquet qui traduit la volonté de groupes de pression aggrave cette situation. Le peu d'importance des agents confrontés à la suspicion quotidienne, au contrôle interne a été largement mis en avant. Les indicateurs en place sont inadaptés pour traduire la complexité du contrôle fiscal notamment en matière internationale.

Beaucoup d'interrogations sur les compétences effectives d'une police fiscale, son champ de compétences, les conséquences sur la sphère fiscale.

Débat fiscal en Lorraine

Des vérificateurs départementaux et régionaux, des agents de BEP, de Brigade de Contrôle et de Recherches, de cellule CSP, d'ICE, de FI ont débattu pendant six heures sur la mission contrôle fiscal.

Approche, pilotage, moyens, tout a été passé au crible par ces agents passionnés par leur métier mais en même temps, amers, déçus des conditions qui leur sont faites, en colère contre les méthodes employées par l'administration.

Le culte de la statistique entraîne une pression constante et insupportable sur les agents, conduit à des aberrations et au final, se révèle contre - productif. Le manque de considération et de soutien -technique et moral- de la hiérarchie complique sérieusement la vie quotidienne du vérificateur. La suspicion permanente à l'égard des agents est érigée en système de fonctionnement de cette administration.

Les outils de pilotage sont dévoyés de leur destination première et servent avant tout à surveiller des agents qui passent désormais plus de temps à se justifier qu'à vérifier. Les objectifs, collectifs, ne prennent en aucun

cas en considération les situations personnelles (maladie, décharges diverses, formation ou même mutations). De ce fait la charge de travail individuelle est largement augmentée au fur et à mesure des aléas enregistrés. Le manque de courage est stigmatisé lorsqu'il s'agit de parler de la programmation. Surtout le maître mot est « pas de risque ». On fait vite, on revient régulièrement dans les mêmes entreprises aidant ainsi à la multiplication de friches fiscales, on chiffre à priori le montant des redressements, on ne prend surtout pas d'initiative, la norme étant indispensable ; aucune place pour des travaux plus longs, plus pointus, qui ne garantissent pas une rentabilité immédiate, même s'il s'avère qu'à plus long terme il peuvent être rentables et qu'il constitue le fondement même du contrôle fiscal.

La séparation de la gestion et du contrôle a fait des dégâts considérables, et l'éclatement des structures, leur cloisonnement, les objectifs immédiats et la pression pesant sur chacun, font que l'information circule mal et que la mission en est affectée. C'est aussi la raison de la guerre des services préjudiciable à la qualité du contrôle.

L'informatique, outil indispensable pour permettre au vérificateur d'appréhender une fraude qui se diversifie et devient chaque jour plus sophistiquée, **fait l'objet de nombreuses critiques** sur son insuffisance et parfois sa rigidité.

La formation professionnelle en général, celle des stagiaires en particulier, **est sacrifiée sur l'autel de la rentabilité**. Faute de prise en compte de façon concrète des décharges de services les moniteurs volontaires se font rares.

Enfin la scandaleuse insuffisance des remboursements de frais focalise la colère d'une population appelée à mettre son véhicule personnel au service de l'administration et à parcourir des distances importantes tout au long de l'année.

Débat fiscal en Aquitaine

Une discussion qui s'est engagée, qui a duré plus de 5 heures, et qui a essayé de mettre en exergue les problèmes rencontrés.

Système déclaratif : Tout d'abord, les collègues se sont inquiétés de la disparition progressive du système déclaratif. Entre les déclarations pré-remplies et les régimes Micro qui pourraient bien demain effectuer un versement libératoire de tout impôt auprès de l'URSSAF, c'est la base même du système fiscal français qui disparaît.

Avant la programmation, il y a la gestion et c'est déjà un problème. En effet, les agents qui arrivent en SIE ne sont pas forcément formés pour ce service (inadéquation de la formation initiale et/ou de la première affectation). S'ils le sont, on ne leur a pas appris à avoir une analyse fiscale, curieuse. Qui plus est, la charge de travail dans les SIE ne permet pas de creuser les dossiers. Le problème est le même en secteur : manque de temps pour le suivi des dossiers génère l'abandon de pans un peu complexes de la fiscalité des personnes. L'impossibilité voire l'interdiction de sortir sur le terrain ne facilite pas l'appréhension d'un portefeuille d'entreprises ou de particuliers. Il ne faut pas oublier non plus la complexité de la législation.

La programmation

Il faut faire des fiches rentables avec quasiment le montant du redressement noté dans la 3909. Certains responsables de service refusent les fiches inférieures à 40 K€. Il faut faire des fiches avec des systèmes informatiques lourds et incomplets qui laissent peu de place à l'initiative de l'agent ou au flair face à la fraude. Il faut faire des fiches à visée répressive

La vérification et le CSP

Les vérifications qui risquent de demander trop de temps et de faire rougir les indicateurs sont à proscrire : ESFP d'activité occulte, VG réclamant une assistance internationale... Les vérifications informatisées sont difficiles à mettre en place car l'arsenal législatif est très contraignant. La relance des très petits contribuables est à éviter pour ne pas faire rougir l'indicateur de civisme fiscal...

Les agents sont de plus souvent mis en cause personnellement et cela va s'accroître avec la réécriture du L16 B. Cet état de fait peut freiner les investigations du vérificateur.

L'inégalité devant l'impôt

Les BA ne sont dans aucune application informatique. Les SCI et les associations se cachent très bien.

Les extraits d'actes ne sont pas forcément dans les dossiers ou dans les applications. Pour le suivi de l'ISF, cela s'avère bloquant.

Les régimes micro sont inexistantes ou presque et le seront encore plus avec le versement libératoire. Les contribuables de la compétence DIRCOFI qui fraudent moins de 40 K€ sont tranquilles. Le CSP n'est plus fait en SIE, ICE et SAID par manque de temps et de personnel.

Applications informatiques

Il n'y a pas d'application transversale à jour (Symphonie qui est très bien s'arrête à l'exercice 2006). Le flicage de l'utilisation de ces applications freine l'initiative.

Formation, Moyens

Les collègues ne veulent plus faire de formation eu égard aux modalités de remboursement de frais qui sont dégressifs en fonction du nombre de journées effectuées.

Il est anormal que les agents ne soient pas remboursés sur le barème admis en matière de frais réels.

Compte rendu des HMI sur le Contrôle fiscal dans l'AIN

Trois sujets principaux ont fait l'objet d'un débat

Documentation et informatique

Problème d'accès sur NAVIS, le nombre de connections est insuffisant, une lecture nationale pour ADONIS et SPI, des redescendes des dossiers SCI dans OASIS et une possibilité d'accès à internet sont souhaitées par les vérificateurs et les ICE. Il en ressort également un rejet global de SYMPHONIE, du fait du manque de pertinence dans la programmation et de la perte de temps à exploiter ces listes.

BNDP souffre d'un problème d'enrichissement, actes mal retranscrits, d'où le souhait d'avoir une copie de l'acte lui-même.

Les recherches sur AIDA seraient améliorées par une base de mots clefs à entrées multiples et les écrans sont trop petits pour la lisibilité de la documentation dématérialisée qui reste trop difficile d'accès.

Les agents de secteur souhaitent continuer à avoir la brochure pratique en quantité suffisante puisqu'ils l'utilisent en permanence et l'annotent, ce qui n'est pas possible avec la version dématérialisée.

Les listes DFE restent peu intéressantes. Les listes ne doivent pas devenir la seule base d'orientation du contrôle et les agents demandent de la liberté pour leur exploration sur le contrôle fiscal.

Cette gestion du contrôle fiscal aboutit à des aberrations, telles que la mise en demeure sans suite, dossiers laissés en friche notamment à cause de la limite aberrante des 15 000 €. La télédéclaration laisse s'échapper du contrôle tous les bilans, les SCI qui font de gros travaux et qui récupèrent de la TVA tandis que leur suivi échappe à tout le monde.

Le pilotage épuisant d'un management stérile

La limite de 15 000 € de droits, spécifique à notre département, pervertit complètement les missions CSP/CFE, ce qui laisse aussi un no man's land fiscal, « trichez jusqu'à 10 000 €, on viendra pas vous embêter », les contribuables auront vite compris.

Les fiches 3909 retenues par la DIRCOFI ne subissent pas ces fourches caudines et pourtant leur stat ne s'est pas écroulée. Les agents qui alimentent les brigades sont frustrés de voir nombre de fiches refusées par la DSF parce que n'atteignant pas la limite.

La multiplication des intervenants sur le CFE (A et B ICE) ne permet pas l'alimentation de la programmation par manque de temps.

La traçabilité demandée aux agents est source d'irritation (manque de confiance) et de perte de temps.

Les missions demandées aux agents comme l'utilisation du L80, la polycompétence et la polyvalence nuisent au cœur de métier.

La séparation du contrôle et de la gestion a rompu la chaîne logique des missions.

Le pilotage devrait se transformer en soutien technique des enquêteurs ambulants au lieu et place des audits et autres surveillances pénibles. Enfin, les agents souhaiteraient un travail collectif et non pas essentiellement individuel, se basant, non pas, sur la notion de rentabilité du vérificateur mais sur celui d'une équipe.

Les frais de déplacement.

Ceux-ci restent bien inférieurs à ce qu'ils devraient être en réalité. Parfois ils sont payés avec un différé trop important.

Dernier problème la formation :

Les stages imposés ne le sont pas toujours à bon escient et la formulation des demandes dans l'unique cadre de l'entretien d'évaluation n'est pas souple.

Journée débat contrôle fiscal à ORLEANS

Tous les départements de la région Centre étaient représentés par de nombreux agents exerçant des fonctions de vérificateurs départementaux ou DIRCOFI, des agents de recherche, de programmation, de fiscalité immobilière ou encore chargés du CSP.

Lors d'un constat très dur, reflétant un vrai malaise voire un vrai ras le bol, tous ont dressé le procès d'une mission dépourvue de moyens matériels, techniques ou législatifs à hauteur des enjeux. Ils ont aussi évoqué une administration où règne le management, la course aux résultats, la suspicion constante envers les agents, ou l'absence de stratégies claires et durables, les changements de cap permanents sont érigés en mode de fonctionnement.

Un contrôle fiscal de qualité, à la hauteur des enjeux (montant colossal de la fraude, diversification et internationalisation de celle-ci) ne peut se contenter des moyens actuels. La documentation est épaisse et pas toujours mise à jour ; la formation insuffisante et dictée par les desideratas des directions ; les dossiers sont souvent incomplets et les outils informatiques notoirement insuffisants.

L'Humain est sacrifié au nom du coût – rendement

Les agents déplorent la perte de technicité d'une grande partie de l'encadrement, sollicités pour participer à des réunions, tenir des tableaux de bord, participer au contrôle interne, et ce au détriment du soutien technique.

Le suivi des travaux apparaît comme un outil de suspicion envers les agents sans cesse sur la sellette. Le cloisonnement intellectuel des structures est préjudiciable à la circulation d'informations importantes, les structures se chevauchent, se concurrencent au lieu de se compléter. C'est la guerre des services, la guerre des statistiques.

Pêle-mêle, illustrant le malaise de la programmation et l'échec de la politique du contrôle fiscal, les agents soulignent la prégnance du recouvrement, le « moulinage informatique », l'auto programmation, la volonté des directions d'obtenir à coup sûr et immédiatement des résultats même partiels, quitte à visiter les mêmes entreprises très régulièrement. Enfin toutes les tâches annexes mais importantes ne sont pas reconnues.

Une surcharge de travail et de responsabilités bien mal récompensée

Contraints à la demande des contribuables de prendre position sur des points souvent très techniques, les vérificateurs ont la désagréable impression d'avoir à se substituer au législateur incapable de simplifier les textes.

Parallèlement, alors que les objectifs sont fixés sans tenir compte des situations particulières, le vérificateur passe plus de temps à se justifier qu'à vérifier. Sa charge de travail s'en trouve accrue.

Tout cela pour quoi ?

- des frais de déplacement scandaleusement inférieurs, et de loin, au barème appliqué aux contribuables
- une inquisition permanente sur les états de frais
- une absence de reconnaissance sonnante et trébuchante de la technicité.

PACAC une journée consacrée au débat sur le contrôle fiscal

Comme dans toutes régions visitées, l'assistance était nombreuse, participative et porteuse de propositions. Trois grands thèmes ont été abordés. L'approche de la fraude, les moyens structurels, les moyens matériels.

L'approche de la fraude apparaît monolithique alors que celle-ci est diverse. Le souci, le véritable enjeu est que la DGFiP puisse gérer toute la palette de la fraude. Les agents présents refusent que la fraude fiscale et sociale soient opposées.

Sur les moyens structurels et le pilotage induit, accord total stigmatiser la complexité des textes, les moyens juridiques inadaptés.

La séparation de la gestion et du contrôle apparaît clairement comme catastrophique en terme de résultats. Elle engendre une mauvaise circulation de l'information, un cloisonnement inapproprié, voire une divergence d'objectifs.

Veut-on véritablement lutter contre la fraude en exigeant des objectifs chiffrés qui conduisent avant tout à cerner une fraude facile à détecter, en supprimant des moyens humains ?

La primauté du recouvrement impacte l'enjeu même de la mission.

Les indicateurs apparaissent avant tout comme des outils de management, de contrôle interne.

Enfin le montant des frais de déplacement scandalisent les agents : différence notoire et choquante par rapport au sort réservé au contribuable, déconnection totale par rapport aux frais réellement engagés.

La déontologie mise en avant fait que les agents sont constamment sur la sellette, sans garde fou.

La formation professionnelle est insuffisante et les agents en charge de celle-ci n'ont aucune reconnaissance de leur qualification. Encore un phénomène rencontré dans toutes les réunions engagées jusque là.

HMI NORD LILLE

Un contrôle fiscal sans moyens adaptés à la lutte contre la fraude.

Pêle-mêle ont été abordés les suppressions d'emplois, le resserrement des structures et leur impact direct sur la programmation et le CSP. L'autoprogrammation est une mauvaise réponse.

L'absence de moyens législatifs pour lutter contre la fraude (évasion fiscale, paradis fiscaux) a été stigmatisée.

Les agents, directement en prise avec la réalité, dénoncent une loi fiscale trop technique donc incomprise.

En même temps, tous s'accordent pour dénoncer une insuffisance notoire des moyens informatiques dédiés à la lutte contre la fraude fiscale (exemple : ISF).

Les indicateurs, le suivi informatique sont perçus comme un flicage.

Problèmes récurrents : les frais et les moyens de déplacements notoirement insuffisants qui doivent absolument être tirés vers le haut et les objectifs qui ne tiennent pas compte de la situation personnelle de chaque agent.

HMI DIRCOFI IDF Ouest et Est

Une réalité : celle du terrain.

La loi fiscale est complexe donc mal perçue par les contribuables. La conséquence de cet état de fait c'est qu'elle suscite un refus.

A titre d'exemple la TP mal comprise des entreprises, engendre un refus et pourtant c'est l'avenir des finances locales qui est en jeu.

Les agents dénoncent le joug des statistiques, la pression du recouvrement et en même temps la lourdeur de ce système qui conduit à des aberrations telles que l'abandon lié à la prescription.

Les moyens structurels ne sont pas au rendez-vous.

Tandis que les ICE et les SIE sont fortement encouragés à faire des taxations d'office qui tuent la programmation, l'auto programmation des brigades prend le dessus au détriment d'autres missions (appui tactique par exemple). La dématérialisation des dossiers est catastrophique.

Une vie au travail douloureuse.

Suspicion, méfiance vis-à-vis des agents, flicage des indicateurs, autant de dures qui témoignent d'un vrai mal-être.

Aux outils informatiques peu performants s'ajoute une dérive : le travail du vérificateur à domicile. Un vrai débat sur la qualité du travail.

Des moyens matériels très insuffisants.

Manque d'informations et frais de déplacements notoirement insuffisants, auxquels s'ajoutent des frais carrément non remboursés pour les déplacements dans les communes limitrophes focalisent un vrai sentiment d'injustice.

DNVSF Réunion du 15 octobre 2008

Le 15 octobre dernier les agents de la DNVSF se sont réunis dans le cadre d'une HMI pour apporter leur contribution au débat national sur le contrôle fiscal. Près de trois heures d'échange sur la mission, les moyens, les conditions de travail. Constat, propositions, exigences.

Dans une première partie plus spécialement dédiée à l'évolution des missions et aux moyens juridiques et législatifs, l'ESFP, métier de fonds de la DNVSF, a fait l'objet d'un échange riche entre spécialistes qui formulent la nécessité d'une évolution de cet outil face à l'internalisation de la fraude.

Au-delà du constat, les agents présents ont aussi dressé un socle de propositions au niveau européen pour améliorer les mesures existantes et pour donner d'autres moyens plus performants pour investiguer et lutter contre la fraude internationale.

La politique du coût rendement - moins de contentieux, amélioration du taux de recouvrement - appliquée à la sphère contrôle fiscal, peut conduire entre autres à des transactions à des remises de pénalités voire à l'abandon de certains redressements.

Comme dans la plupart des réunions pour ne pas dire la totalité, les conditions de vie au travail, les défraiements scandaleusement insuffisants ont largement été évoqués par les participants.

La DNVSF rejoint nombre d'autres directions ou services de vérification dans le constat et dans la formulation de propositions.

Boulogne

Etape du débat national sur le contrôle fiscal, l'HMI de Boulogne qui réunissait essentiellement des agents d'ICE et de BDV a mis l'accent sur les difficultés rencontrées :

Improvisation en matière de programmation, compétition entre les services voire entre les agents, manque de liaisons, cloisonnement entre les différentes structures, absence de prise de risque quant au résultat final, ce qui conduit à fustiger les vérifications conformes ou encore à se contenter de vérifier des entreprises ayant déjà fait l'objet de redressements dans le cadre d'un précédent contrôle, assistance administrative lourde, critique des indicateurs et d'une façon générale des applications informatiques.

Deux heures d'échange, de nombreux témoignages qui font ressortir les difficultés de l'exercice de la mission et les préoccupations des agents.

Angers - Débat contrôle fiscal le 9 octobre 2008

Le 9 octobre, réunis lors d'une HMI, des agents exerçant leurs fonctions en Brigade Départementale de Vérification, en DIRCOFI, en Brigade de Contrôle et de Recherches ont échangé pendant plus de deux heures sur le thème du contrôle fiscal.

Le débat, riche et participatif, a tourné autour des enjeux essentiels du moment :

- approche et évaluation de la fraude - à l'heure où l'on parle de fraude fiscale et sociale -
- gestion du contrôle au travers des objectifs, du contrôle interne, du management,
 - moyens du contrôle, dans un contexte de suppressions d'emplois, d'évolution des structures, d'insuffisance des moyens matériels (frais de déplacements notoirement insuffisants) juridiques et humains.

Suspicion vis-à-vis des agents, enjeux économiques qui semblent freiner le contrôle, normalisation dans la collecte du renseignement, inquiétudes, et amertume des agents chargés du contrôle, prégnance du recouvrement, autant de ressentis qui dépassent le stade du simple constat et qui débouchent sur des propositions.

... à suivre